

STATION D'EPURATION SEINE AVAL

AUDITION DES USAGERS ET ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

MARDI 16 OCTOBRE 2007

Nanterre

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRÉSIDENT

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, MME ODILE PEIXOTO,
M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. GÉRARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

INTERVENANTS :

M. Thierry SOLERE, Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine

[un intervenant](#)

[M. Marc LAIMÉ, *Le Monde Diplomatique*](#)

[M. Jacques CAPET, Association Naturellement Nanterre](#)

[Dr Colette LE BACLE, Chef de projet Risques Biologiques, INRS](#)

[M. Olivier JACQUES, Responsable du Service de l'Eau de l'Assainissement de la Mairie de Paris](#)

[M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'Eau](#)

[M. Gilles LEPARMENTIER, habitant d'Issy-les-Moulineaux](#)

[M. François CARLIER, Association UFC Que Choisir](#)

[M. David BOUHERET, Vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et du développement durable, Conseil général de Seine Saint-Denis](#)

[Mme Anne-Claire GADENNE, Responsable de l'Unité Eau Ecologie Urbaine, Association ESPACES](#)

[M. Jacques PERREUX, Conseil Général du Val-de-Marne, Vice-Président chargé de l'Eau, de l'Assainissement et du Développement durable](#)

[M. Luc BLANCHARD, Association Val de Seine Vert](#)

[M. Nicolas GENDREAU, Directeur de l'Eau au Conseil Général des Hauts-de-Seine](#)

[M. TONDEUX](#)

[un intervenant](#)

[Mme Anne RIETH Directrice Générale du Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval](#)

(DÉBUT DE LA RÉUNION : 20 HEURES)

INTRODUCTION

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public, rappelle que la réunion est une audition publique des usagers et des acteurs de l'assainissement francilien. Ainsi plusieurs acteurs présenteront ce soir leur avis sur le projet de refonte et sur le système d'assainissement de la région.

M. Thierry SOLERE, Vice-président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, accueille les participants au nom de M. Patrick DEVEDJIAN. Il indique que l'objectif du projet de refonte est la mise en conformité du site avec la Directive Européenne Cadre sur l'Eau, ainsi que l'élimination des nuisances qui existent. Il précise que Seine Aval est le fruit de plusieurs facteurs :

- l'assainissement de Paris au 20^{ème} siècle,
- le progrès technique en matière d'hygiène publique et d'épuration,
- les réglementations qui encadrent son activité,
- les relations avec les riverains.

Il explique qu'une refonte est nécessaire car après près d'un siècle d'activité l'usine doit améliorer les performances et la sécurité de son processus industriel dans le respect des exigences réglementaires actuelles, ainsi que son impact sur la vie des riverains et sur l'environnement, afin de fournir aux générations futures un outil industriel à la hauteur des enjeux écologiques.

Il souligne deux difficultés spécifiques de gestion de l'assainissement propres à l'agglomération parisienne :

- La complexité des responsabilités des acteurs, illustrée d'une part par un enchevêtrement des compétences des différentes autorités, qui peut dans certains cas nuire à la conduite d'une gestion efficace ; d'autre part, par une totale opacité du véritable rôle des départements franciliens en la matière, qui se traduit par exemple par une grande complexité du mécanisme de constitution du prix de l'eau. Cette situation amène M. SOLERE à conclure qu'il faut complètement repenser l'organisation de l'ensemble des acteurs, la simplifier et limiter les niveaux d'intervention.
- La gestion des eaux pluviales, qui souffre d'une incohérence structurelle ; cette compétence relève en principe de l'urbanisme, donc des communes, pour acheminer ces eaux vers les stations d'épuration dont le budget n'est alimenté, au-delà des subventions, que par la redevance d'assainissement, alors que cette dernière n'a pas vocation à financer la gestion des eaux pluviales. M. SOLERE pose ainsi la question de savoir qui devrait financer cette gestion.

Il conclut de cet état de fait qu'une rupture s'impose. Il fait appel à tous de faire preuve d'ouverture pour trouver des solutions originales et surtout de tout faire pour limiter à la source le ruissellement des eaux pluviales, afin de limiter au mieux l'investissement à réaliser en amont.

M. MARZOLF réitère la question posée par M. SOLERE, sur qui va payer pour les eaux pluviales dans le schéma d'actualisation du schéma directeur.

M. SOLERE évoque l'enseignement, un autre secteur qui connaît les mêmes problèmes d'enchevêtrement des compétences, et il répète que tout cela doit être rationalisé par une attitude où priment la concertation et l'absence de clivages politiques, ce qui permettra la création d'une structure claire, qui aura la compétence du secteur et qui pourra lever les financements. Il trouve que c'est d'autant plus important dans le contexte actuel, où il est nécessaire de respecter les normes environnementales.

M. MARZOLF demande quel genre de structure il envisagerait.

M. SOLERE répond qu'il s'agit simplement d'un outil et qu'une structure, c'est facile à créer. Il pense qu'il faut surtout une volonté politique, comme elle existe au sein de son département. Il souligne que la mauvaise gestion vient du fractionnement des compétences, ce qui cause un refus de la part de chacun des acteurs d'assumer leurs responsabilités. Il compare la situation avec celle qui existe dans le secteur des routes, qu'il trouve similaire.

M. MARZOLF demande si le SIAAP pourrait servir comme acteur pour coordonner les actions des différents départements. Il ajoute que la question d'étudier comment coordonner ces actions au niveau du territoire est prévue au débat.

M. SOLERE se dit favorable à ce qu'il y ait une personne bien qualifiée en charge du secteur, et que derrière il y ait un système de financement qui soit clair et transparent. Il déclare que tout le monde sait bien que la fourniture d'une eau de qualité à un coût, mais que la question de savoir d'où vient le financement est moins évidente. Il appelle l'ensemble des partenaires à trouver une structure de financement, et qu'éventuellement la loi soit changée pour donner des compétences plus claires aux uns et aux autres.

Un Intervenant demande si les changements institutionnels demandés par M. SOLERE pourraient avoir des conséquences sur la forme, le délai ou le type de projet qui sera fait sur la station Seine Aval.

M. SOLERE répond que ce sera certainement le cas, vu les circonstances actuelles. Il précise que ce qu'il souhaite, c'est une structure définie apportant au secteur la simplification et la clarification qui puissent lui permettre demain de s'organiser beaucoup mieux qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. Marc LAIMÉ, *Le Monde Diplomatique*, évoquant les multiples niveaux d'intervention qui existent aujourd'hui dans le secteur de l'assainissement, s'interroge sur le risque que l'un d'eux puisse à terme être pénalisé du fait du transfert de compétences découlant de la dynamique de simplification souhaitée par M. SOLERE. Il demande si cela s'inscrit dans une hypothèse de montée en puissance de l'intercommunalité du Grand Paris.

M. SOLERE répond que ce qui est important, c'est qu'il y ait quelqu'un qui soit responsable, qui soit identifié, et qui ait un accès aux fonds publics qui soit transparent. Il insiste qu'il est inacceptable de continuer à utiliser des infrastructures qui ne respectent pas les normes environnementales. Il ajoute que la question de savoir si telle collectivité ou tel organisme perdait un peu de son pouvoir, est un débat dépassé. Ce qui compte, c'est l'efficacité.

M. MARZOLF remercie M. SOLERE pour son appel aux collectivités de travailler ensemble et il pense que les différents représentants présents ce soir l'auront bien entendu. Il présente les membres de la Commission Particulière et rappelle les principes qui gouvernent le Débat Public. Il souligne notamment la neutralité dont doit faire preuve la Commission. Il souligne l'objectif de diffusion d'information, et l'importance des principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation propres à tout débat public. Il décrit le cheminement des

comptes rendus et la place des débats dans le processus de décision, ainsi que les nombreux moyens d'information disponibles sur le projet.

Les publics concernés sont les suivants :

- les salariés et les riverains de l'usine qui sont impactés par les nuisances, c'est-à-dire les neuf communes riveraines de la station,
- les usagers et les acteurs de l'assainissement francilien,
- les acteurs de l'épandage agricole des boues en milieu agricole, c'est-à-dire les agriculteurs,
- les personnes concernées pour des raisons professionnelles.

Les questions du débat sont les suivantes :

- L'opportunité : faut-il traiter 1,5 million de mètres cubes par jour à Seine Aval dans les prochaines années ?
- Les investissements : faut-il concentrer sur Seine Aval une part significative des investissements disponibles ?
- La méthode : faut-il refondre complètement la station ou la rénover progressivement ? Les contraintes réglementaires obligent-elles à agir rapidement ?
- Existe-t-il des actions alternatives ou complémentaires au niveau des usagers ?
- Les objectifs du SIAAP répondent-ils aux attentes et aux besoins de la population ?
- Quel réaménagement de la plaine d'Achères faut-il envisager ?
- Quelles sont les filières de valorisation pour les boues produites par Seine Aval ?
- Quel est le coût du projet ? Comment sera-t-il financé ? Quel sera l'impact sur le prix de l'eau ?
- Quelles modalités de concertation et de communication y aura-t-il avec les riverains et leurs élus pendant et après la phase de travaux ?
- Quel sera la méthode de suivi du chantier ?
- Comment seront décidées toutes les questions de gouvernance au niveau francilien ?

M. Jacques CAPET, Association Naturellement Nanterre, demande une précision sur la différence entre enquête publique et Débat Public.

M. MARZOLF explique que le Débat Public intervient plus en amont d'un projet que ne le fait l'enquête publique, soulignant qu'au moment du Débat il est encore possible d'influer sur les décisions, ce qui n'est pas le cas avec l'enquête.

M. CAPET s'inquiète que vu le temps qui reste entre ce débat et l'implémentation des décisions qui seront prises, la France risque de se retrouver en contravention de la directive européenne.

M. MARZOLF rappelle que la directive en question est la DERU. Il confirme qu'un certain retard a été pris, mais il précise que ce genre de processus se fait sur le long terme et qu'il reste ainsi suffisamment de temps pour être en conformité. Il passe la parole au maître d'ouvrage.

PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

M. Daniel DUMINY, Directeur Général du SIAAP, présente l'équipe en charge du projet, précisant que le projet s'inscrit pleinement dans leur politique de développement durable, plutôt que dans le simple souci des aspects réglementaires. Il décrit les trois composantes du développement durable :

- Le respect des directives européennes, dont notamment la DCE.
- La composante économique, notamment le fait que l'activité induite par ce projet ne pourra jamais être délocalisée.
- La composante sociale, comprenant l'enjeu des nuisances, la question de la gouvernance et celle de la déconcentration.

M. Gérard MARY, Directeur des grands travaux du SIAAP, souligne cinq problématiques confrontant le maître d'ouvrage :

- L'amélioration des performances épuratoires, rendue difficile par l'ancienneté et la disparité des structures existantes qui doivent désormais respecter les exigences du développement durable.
- La persistance des nuisances olfactives que l'outil disponible actuellement n'est pas en mesure d'éliminer.
- L'évolution des technologies et des métiers face à laquelle les installations actuelles ont atteint leur limite.
- La filière boue, un sujet essentiel dans la refonte du site, et la nécessité de développer sa valorisation.
- Des réglementations de plus en plus strictes, illustrées par le récent classement SEVESO du site.

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la Recherche et du Développement, SIAAP, passe en revue les principaux objectifs du projet :

- La reconquête de la Seine.
La pollution azotée dans les rejets d'eaux usées avait causé une diminution d'oxygène en aval, nuisible aux poissons. L'introduction récente d'un processus de nitrification a apporté des progrès, sans toutefois respecter tous les critères de la DCE. Les travaux prévus dans le cadre de la refonte apporteront les améliorations nécessaires d'ici 2015.
- La nuisance zéro.
Les nuisances sont sonores, visuelles et olfactives. Ces dernières sont les plus difficiles à traiter. Des efforts ont été faits mais le bilan reste mitigé. La refonte globale offre l'opportunité de prendre le problème dès la conception et de mettre à jour tous les problèmes de nuisance, comme cela a été fait sur d'autres sites à la satisfaction des riverains.

M. MARY présente le troisième objectif, qui est d'ordre environnemental et qu'il décline en cinq objectifs à réaliser :

- Une zone opérationnelle unique pour le traitement des eaux et des boues.
- Une zone de transition paysagère.
- La reconquête des berges de la Seine, déjà engagée.
- Un site perméable aux circulations.
- Des bâtiments construits au référentiel HQE.

M. DUMINY déclare que la reconquête des masses d'eau n'est pas une finalité en elle-même, mais qu'elle exige une implication citoyenne, qu'il s'agit d'un enjeu majeur parce que l'eau est un bien commun de l'humanité. Il estime que quelle que soit la structure et la gouvernance de l'établissement, public ou non, qui gèrera l'épuration des eaux des Franciliens, la qualité de gestion de cette structure dépendra de l'action de chacun.

Il reprend ce qu'à dit M. SOLERE sur la complexité de la gouvernance, souhaitant ajouter que le débat qu'il appelait de ses vœux avait déjà eu lieu à l'Assemblée Nationale, légitimant en décembre 2006 le rôle du SIAAP. Il concède que la question de la déconcentration de la

gestion des eaux pluviales reste posée, mais se conforte de la vocation confirmée du SIAAP d'être une entreprise publique citoyenne qui saura être à la hauteur des enjeux.

M. Jean-Paul PUYFAUCHER, Membre de la Commission Particulière du Débat Public, présente Dr Colette LE BACLE qui va parler des risques liés au traitement des eaux usées.

PRÉSENTATIONS DES ACTEURS

Dr Colette LE BACLE, Chef de projet Risques Biologiques, INRS, précise que sa présentation concerne les stations d'épuration en général, non pas la station d'Achères en particulier.

Elle passe en revue les risques propres aux stations d'épuration :

Les risques physiques :

Il y a les chutes et glissades, ainsi que les risques mécaniques du fait des machines en mouvement. Il y a en outre le risque incendie/explosion, qui en plus du personnel de la station concerne aussi les riverains et qui relève de l'INERIS.

Les risques chimiques :

Il faut distinguer trois types de produits chimiques :

- *Les produits introduits volontairement dans le processus de traitement des eaux.*
- *Les produits non désirés qui arrivent avec les effluents.*
- *Les produits dégagés par la fermentation.*

Les risques biologiques :

Ils sont liés aux agents biologiques, qui regroupent bactéries, virus et parasites. Ces agents faisant partie de notre quotidien, il faut bien distinguer la notion de danger de celle de risque.

Parmi les pistes d'identification des dangers, elle cite la mémoire collective des travailleurs, les données de la littérature et les connaissances sur les modes de transmission. La chaîne épidémiologique comprend cinq maillons : réservoir, sortie du réservoir, transmission, porte d'entrée et hôte (dans le cas présent le travailleur à son poste).

Elle explique qu'une prévention effective en station d'épuration consiste à limiter les sorties du réservoir (les eaux usées) en jouant sur les procédés et les protections. On peut aussi utiliser la vaccination. Elle précise qu'il n'existe pas de moyen satisfaisant de mesurer les risques biologiques et qu'à bien des égards la prévention de ces risques est nécessairement soumise à des principes subjectifs.

M. PUYFAUCHER reprend un slogan concernant les stations d'épuration : « small is beautiful ». Il demande l'avis du Dr LE BACLE.

Dr LE BACLE souligne qu'un certain volume est nécessaire pour qu'une station fonctionne de façon efficace et en toute sécurité. Elle estime que l'objectif est avant tout de pouvoir rendre dans les milieux naturels une eau aussi propre que possible, dont tous pourront profiter.

M. Olivier JACQUES, Responsable du Service de l'Eau de l'Assainissement de la Mairie de Paris, indique que le retard qui a été pris concernant l'amélioration de la station d'Achères a des bons côtés, dans la mesure où cela a permis d'envisager un projet beaucoup plus adapté aux besoins actuels et prévisibles. Il explique que la Ville de Paris avait engagé une rénovation de l'assainissement dès 1990, caractérisée par une recherche d'économie et de

protection du milieu naturel. Cela a permis en dix-sept ans de réduire les envois vers la station d'Achères de 40%. Il ajoute qu'un grand travail avait également été engagé dans l'assainissement des eaux pluviales dont le surplus avait été, jusqu'en 1990, déversé en Seine sans être traité. Il indique que ces rénovations, auxquelles s'est ajoutée l'automatisation du réseau, ont permis des progrès satisfaisants depuis 1997, année du scénario C.

Il indique que depuis la fin des années 1990, la Ville a mis en place des assainissements alternatifs dans plusieurs domaines :

- *Dans l'habitat dispersé, par des dispositions dans le PLU de limitation des rejets à l'égout.*
- *Dans les zones d'aménagement concerté, par des méthodes telles que le « stockage – restitution ».*
- *Dans les grands équipements municipaux, traités au référentiel HQE.*

Il évoque en outre une politique active d'assainissement, menant à des initiatives comme l'étanchéisation des stades parisiens ou la construction de grands ouvrages de stockage, permettant la maîtrise des eaux pluviales et la limitation des envois vers la station ou la future station Seine Aval. Il évoque le contrôle des eaux non domestiques pour le maintien de boues de bonne qualité.

Il conclut par le réaménagement de la Plaine, estimant que le projet de refonte permettra de réutiliser les terrains à d'autres finalités, un atout supplémentaire pour les communes riveraines de la station qui pourront ainsi développer leurs aménagements municipaux.

M. MARZOLF demande s'il existe des prévisions de la consommation d'eau des Parisiens pour la période 2007 à 2015. Il reprend ensuite une question fréquemment posée dans les réunions publiques : Pourquoi n'y a-t-il pas de station d'épuration à Paris qui gère les effluents de Paris ?

M. JACQUES répond que les courbes prospectives aujourd'hui indiquent que le rejet des eaux vers Seine Aval va continuer à baisser. Quant à l'absence d'une station d'épuration à Paris, il invoque l'héritage du passé. Il explique que Paris est la plus petite capitale d'Europe, suite à un choix fait en 1964 ; ainsi, à part quelques exceptions comme la ZAC Paris-Rive Gauche, les installations ne sont pas dans le cœur de ville, et il n'existe pas au point de vue foncier de possibilité aujourd'hui, dans des conditions acceptables, de construire des stations d'épuration dans Paris.

Mme Laurence MONNOYER-SMITH, Membre de la Commission Particulière du Débat Public, souhaite savoir ce qu'il en est de la prévention et de l'information des populations parisiennes sur leurs propres rejets.

M. JACQUES, s'interrogeant sur le réel impact que peuvent avoir les populations sur leurs rejets, et sur la véritable dangerosité des rejets domestiques, répond que l'information existe sur le site Internet de la Mairie, mais que l'effort est surtout porté sur l'intervention auprès des syndicats d'immeubles, qui sont les principaux abonnés à l'eau.

Un intervenant demande des précisions sur ce que représentent les chiffres de la production du ruissellement pluvial parisien.

M. JACQUES répond que ces chiffres représentent bien les déversements qui ont lieu dans Paris, ainsi que les eaux qui viennent de l'amont et de banlieue.

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'eau Seine-Normandie, souhaite indiquer qu'il existe bien des informations sur les consommations d'eau, disponibles sur le blog. Il souhaite aussi préciser que les volumes d'eaux usées transportés ont beaucoup diminué, et qu'ainsi les lignes d'eau dans les collecteurs ont diminué, ce qui laisse une capacité plus importante pour capter les eaux en temps de pluie.

M. Gilles LEPARMENTIER, habitant d'Issy-les-Moulineaux, demande si l'étanchéité des sols parisiens augmente ou si elle diminue, et si la Ville a une ambition en la matière.

M. JACQUES répond que la Ville a des objectifs d'étanchéisation dans les zones d'aménagement, par la réutilisation sur place des eaux récupérées. Il ajoute que pour le reste de Paris, il est très difficile de limiter l'étanchéité.

M. MARZOLF souhaite savoir comment la réduction de 40% des envois vers Achères sur les dix-sept dernières années avait été réalisée.

M. JACQUES répond que la réduction fut le résultat d'une économie sur l'eau potable et d'une amélioration du rendement des réseaux, ainsi que de l'utilisation de systèmes de temporisation, notamment des chasses dans le réseau d'égouts.

M. François CARLIER, Association UFC Que Choisir, veut aborder trois points soulevés par une étude conduite par l'UFC, avec comme référence des sources publiques, notamment un rapport ministériel datant de 2005 :

- Le prix de l'eau : l'étude a trouvé un taux de marge de 55% entre le prix facturé au consommateur et le coût de revient. Cela a été attribué par l'UFC à l'inefficience, aux profits et aux irrégularités budgétaires. Ces dernières seront illustrées par le troisième point.
- La transparence : les syndicats mis en cause ont réfuté la valeur de l'étude, sans pour autant présenter de contre-expertise.
- Le financement des eaux pluviales : deux logiques s'affrontent, soit la facture d'assainissement, soit les collectivités locales concernées. Selon la Cour des Comptes, ce n'est pas à la redevance assainissement de financer les eaux pluviales, or dans le cas de la SIAAP, c'est surtout la facture d'eau qui est utilisée, ce qui est une irrégularité budgétaire.

Il estime que cette question de financement des eaux pluviales est pour le moins opaque, mais qu'une taxe sur les eaux pluviales, prévue par la Loi sur l'eau permettra peut-être de régler ce déséquilibre financier. Il cautionne toutefois qu'il conviendra de baisser la facture d'eau des consommateurs à hauteur de cette nouvelle taxe.

M. MARZOLF demande si des syndicats ont contacté l'UFC pour discuter des résultats de l'étude qu'elle avait conduite.

M. CARLIER répond que l'UFC à l'intention de démarcher les syndicats, dont le SIAAP, en vue d'obtenir une contre-expertise de leur étude.

M. DUMINY indique qu'il est favorable à une rencontre avec l'UFC, tout en estimant que le nombre d'habitants cité dans le rapport ministériel utilisé par l'étude n'est aucunement comparable au nombre d'habitants géré par le SIAAP, qui est largement supérieur. Il souligne qu'en matière de transparence, le SIAAP est soumis à de nombreuses instances de contrôle et qu'il accorde toute sa confiance à ses collaborateurs, de la même façon qu'il ne saurait mettre en cause l'intégrité des élus.

Pour ce qui est des profits, il rappelle qu'il est fonctionnaire et que pour lui comme tous les dirigeants du SIAAP, il n'existe aucune formule de rémunération au-delà de son traitement. Il précise que le SIAAP est un établissement public ne versant pas de dividendes. Evoquant le coût de l'assainissement dans le respect des normes réglementaires, il souligne que son intention est d'aller au-delà du simple réglementaire et d'intégrer des problématiques sociétales.

Il rejoint M. CARLIER sur la problématique du financement des eaux pluviales. Il estime que la taxe ne résoudra pas le problème, et qu'en tout état de cause elle n'est pas du tout à la hauteur des enjeux environnementaux. Il pose la question de savoir si, parce que cette question n'est pas réglée par la politique nationale, le SIAAP devrait alors arrêter de traiter les eaux pluviales, mettant ainsi à néant trente ans de travail et de progrès phénoménaux sur la Seine. Il se dit partisan de déclarer que là, l'impôt doit avoir sa place.

M. CARLIER rebondit sur le commentaire de M. DUMINY concernant le nombre d'habitants utilisé dans l'étude, estimant que le principe des économies d'échelle devrait en fait rendre les chiffres comparables. Il promet de prendre contact avec le SIAAP rapidement en vue de l'échange d'expertises.

Un intervenant souligne qu'en termes de comparaisons, le nombre d'habitants n'est pas le seul critère à prendre en compte. Il estime qu'il faut y ajouter les critères de qualité des rejets en provenance de l'usine. Il engage M. DUMINY à regarder les appels d'offres qui se déroulent aujourd'hui à Lyon, estimant que les appels d'offres lyonnais seront du même ordre que ceux du SIAAP.

M. MARZOLF appelle M. BOUHERET à prendre la parole.

M. David BOUHERET, *Vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et du développement durable, Conseil général de Seine Saint-Denis, indique que le service d'assainissement de son département, géré en régie, se fonde sur trois attentes :*

- *mettre l'usager au cœur du service public,*
- *donner toute son importance à l'évolution réglementaire,*
- *s'inscrire dans le développement durable et la lutte contre les émissions à effet de serre.*

Il précise que la trame de l'action a été fixée par le Conseil Général en 2003 dans le cadre d'un schéma directeur qui se base sur 64 engagements autour de quatre orientations :

- ✓ assurer la pérennité du patrimoine départemental,
- ✓ maîtriser les inondations,
- ✓ préserver les rivières et respecter l'eau,
- ✓ développer une gestion solidaire de la ressource.

Il explique que, vis-à-vis du scénario C et de la refonte d'Achères, l'objectif du schéma est le respect des contraintes réglementaires et l'atteinte du bon potentiel écologique de la Seine. Il ajoute que c'est un schéma complexe, nécessitant la prise en compte de la collecte, du transport et de l'ensemble des données depuis le branchement du particulier jusqu'aux stations d'épuration. Il évoque la problématique que posent la lutte contre les inondations et les eaux parasites, ainsi que la réhabilitation des réseaux, indiquant qu'il reste énormément de travail à faire et des financements à trouver. Il conclut que même si la priorité actuelle est le respect des exigences réglementaires, il faut à terme envisager une modification fondamentale des pratiques et une remise en cause totale.

M. MARZOLF demande s'il est réaliste de penser pouvoir réaliser le travail nécessaire et trouver les financements et si, en cas d'échec partiel, des changements interviendraient dans le schéma directeur.

M. BOUHERET répond que ces projets sont basés sur des hypothèses acceptables, mais qu'au final c'est la collaboration de tous qui fera la différence. Il évoque les quatre niveaux de compétences concernés et dont les budgets devront être tournés vers le même objectif. Il estime que les élus pensent que la protection des personnes et des biens est sans doute aussi importante que la protection de l'environnement, sauf que ce ne sont pas les mêmes échéances.

Mme Anne-Claire GADENNE, Responsable de l'Unité Eau Ecologie Urbaine, Association ESPACES, indique que son association a pour vocation la gestion quotidienne des espaces naturels dans le cadre de chantiers d'insertion, rendant à l'eau sa place dans le territoire. L'association travaille dans le Val de Seine et privilégie une démarche de terrain, mettant l'accent sur des espaces naturels liés à l'eau, dont notamment les berges de Seine sur 22 km, ainsi que les étangs et les rus du Val de Seine.

Elle passe en revue les réalisations de l'association, dont des ouvrages de génie végétal et des actions sur de nombreux rus et étangs menées de concert avec les acteurs locaux et les riverains. Elle souligne la mission de sensibilisation de l'association, qui l'amène à intervenir fortement sur la gestion de l'eau dans le territoire, notamment en cas de pollutions récurrentes, fréquentes ou ponctuelles.

Concernant le projet Seine Aval, elle propose de contribuer à l'atteinte du bon état écologique de la Seine et de ses affluents en 2015. Pour cela, elle a plusieurs suggestions :

- La réduction des volumes à la source plutôt que de traiter un volume toujours croissant d'eaux usées, en engageant le chantier du réseau séparatif partout où il n'est pas encore en place. Elle affirme que cela engendrerait une réduction importante des coûts et la réduction du risque de pollution, encore trop fréquente par débordement des réseaux lors des gros épisodes pluvieux.
- La réutilisation des eaux pluviales par l'aménagement de stockage individuel ou collectif pour l'alimentation en eau non potable là où elles sont utilisables.
- La restitution des eaux de pluie aux milieux naturels, c'est-à-dire les sols et les cours d'eau.
- La réhabilitation de tous les rus urbains et des petits cours d'eau. Une renaturation progressive de ces rus permettrait de retrouver une meilleure hydro-morphologie et une augmentation de la biodiversité.
- L'utilisation du terrain libéré par le projet Seine Aval pour continuer à expérimenter des techniques alternatives du traitement de l'eau, des boues et de l'air par phytoremédiation. Elle pose la question de savoir si cela a été envisagé dans le contexte du projet.

Elle conclut en soulignant que l'utilisation de ces solutions alternatives aurait pour autre avantage la création d'emplois locaux.

M. MARZOLF rappelle que la réutilisation des eaux pluviales dans le circuit interne des maisons n'est pas actuellement autorisée en France, et il demande si l'association soutiendrait une demande que cela le devienne, malgré les objections qui existent.

Mme GADENNE confirme que c'est bien le cas, citant l'exemple de l'Allemagne où l'autorisation existe.

M. DUMINY souhaite savoir à qui les rus appartiennent.

Mme GADENNE répond qu'ils sont gérés par le Conseil Général ou par des syndicats selon les cas. Elle explique que les rus gérés en réseau d'assainissement étaient des rus naturels

à l'origine, ce qui apporte des eaux claires circulant dans les réseaux qui viennent ainsi gonfler le volume des eaux acheminées, inutilement et à grand coût. Elle répète qu'une déconnexion progressive devrait être envisagée, et que ce pourrait être un axe de réduction importante des volumes acheminés et traités.

M. Jacques PERREUX, Conseil Général du Val-de-Marne, Vice-président chargé de l'Eau, de l'Assainissement et du Développement durable, débute son intervention avec une déclaration que l'eau est un bien commun, un don de la nature indispensable à la vie donc un droit fondamental, quelque chose d'interdépendant qui nous oblige à être solidaires les uns des autres. Il regrette le danger que représente la publication d'un décret imminent qui fera passer les SATES dans le domaine concurrentiel.

Il évoque le Festival de l'Eau organisé par son département, pour indiquer que les participants du dernier festival avait exprimé les priorités suivantes : l'exigence de prévenir les pollutions, la prise de conscience de la solidarité internationale sur les questions de l'eau, et le retour le plus vite possible à la baignade dans la Seine et dans la Marne. Il estime que parmi les actions de réduction de la pollution, on pourrait diviser par deux les pesticides utilisés dans le domaine de l'agriculture intensive et productiviste. Il rappelle que le SIAAP n'est pas exactement une entreprise publique, mais plutôt l'association de quatre départements de la région parisienne qui se sont donnés un outil de solidarité entre eux et d'intervention.

Il explique que son département privilégie la fabrication d'eau potable en amont plutôt qu'en aval et qu'il y a beaucoup d'usines d'eau potable dans le Val-de-Marne, ce qui amène à des responsabilités particulières. Il favorise également une gestion maîtrisée de l'urbanisation en termes d'hydrologie urbaine. Il décrit les démarches citoyennes organisées dans le département, ainsi que la mise en chantier des « Bassins du Ru de la Lande », un travail expérimental d'épuration des eaux pluviales sur place.

Il estime que la question du financement est un sujet un peu tabou dans certaines institutions concernées par l'eau. Il s'interroge sur le fait que les impôts ne contribuent pas à financer, entre autres, le traitement des eaux pluviales. Il pose la question des bénéfices des grandes entreprises, invitant à poser comme principe que l'eau n'étant pas gratuite, elle n'est pas non plus une source de bénéfices. Evoquant l'intervention de l'UFC, il n'incrimine pas le SIAAP mais il pense qu'il faut plus de transparence, notamment de la part des industriels de l'eau.

Il conclut sur les difficultés de financement touchant les collectivités départementales, dont les primes diminuent alors que les coûts d'entretien demeurent. Il estime qu'il faudra donc passer par l'augmentation de la redevance départementale, ou lorsque cela concerne les eaux pluviales, l'augmentation des impôts.

M. LEPARMENTIER évoque la possibilité d'une redevance selon la consommation, calquée sur l'idée qui est envisagée pour la taxe sur les ordures ménagères. Il suggère un principe similaire pour les usagers d'autoroutes qui pourraient ainsi payer pour le traitement des ruissellements, ou encore des exonérations de taxes pour les habitants de pavillon qui entretiennent la porosité de leur jardin.

Un intervenant confirme l'intérêt que pose la suggestion de M. LEPARMENTIER, précisant que la question du financement du traitement des eaux pluviales fait l'objet d'études mais que c'est loin d'être facile.

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'eau Seine-Normandie, explique qu'une taxe existe sur les surfaces imperméabilisées, mais que l'État et les municipalités ne participent pas au système puisque les voiries ne contribuent pas à cette taxe.

M. Luc BLANCHARD, Association Val de Seine Vert, reprend les commentaires de Mme GADENNE sur la situation des rus et sur le fait que des eaux et des eaux pluviales circulent inutilement dans les tuyaux du SIAAP. Il précise que les préconisations du SDAGE de 1996 sont de faire en sorte que ces eaux n'arrivent pas aux tuyaux.

Il pose la question de savoir ce que représentent ces eaux claires et ces eaux pluviales par rapport au volume d'eau envoyé à Achères pour y être traité, quelle est leur origine précise, leurs volumes respectifs et le coût de leur traitement.

Il estime qu'au-delà des solutions techniques qui sont à trouver pour freiner le phénomène d'imperméabilisation des sols, il est important de trouver le moyen de retenir l'eau à la parcelle. Il souhaite que les subventions accordées aux communes pour la réalisation de bassins de stockage et de ré-infiltration soient aussi accordées aux particuliers.

Il souhaite également que le Préfet des Hauts de Seine initie une Commission locale de l'eau pour la mise en place d'un SAGE à l'échelle du bassin versant. Il suggère d'envisager des dispositifs de réutilisation des eaux pluviales. Il demande à connaître les implantations prévues pour les SDEP, et au cas où aucune ne serait prévue pour la Vallée du Ru de Marivel, il souhaiterait savoir sur quelles études le SIAAP s'était basé pour cette décision.

M. MARZOLF indique que les réponses à ces questions seront données par écrit.

M. Nicolas GENDREAU, Directeur de l'Eau au Conseil Général des Hauts-de-Seine, indique que le Département finance les communes pour la rétention et la restitution des eaux. Il ajoute que ce système est étendu aux particuliers en cas de financement conjoint de la commune.

M. DUMINY indique que le propriétaire du ru de Marivel est le syndicat du ru de Marivel, et que c'est à lui qu'il faudrait poser la question concernant la création d'une station de traitement des eaux pluviales. Il ajoute que le SIAAP est prêt à apporter son concours technique si le syndicat le souhaite.

Concernant la récupération/utilisation des eaux pluviales, il précise qu'un débat existe mais que pour sa part, il estime que l'utilisation de ces eaux aura pour effet de diminuer les ressources des Services Publics d'Assainissement et d'augmenter la redevance d'assainissement qui est basée sur la consommation d'eau potable.

M. MARZOLF souligne qu'il ressort de la réunion de ce soir que la question du financement des eaux pluviales est bien complexe.

Mme MONNOYER-SMITH demande ce qui s'est concrètement passé au ru de Marivel.

M. BLANCHARD répond que le projet de station d'épuration, malgré le soutien du Ministère de l'Environnement, avait été bloqué par la Mairie de Sèvres et qu'il n'y a donc aujourd'hui qu'un simple bassin anti-inondations.

Un intervenant précise que l'association Val-de-Seine Verts avait déposé un recours à l'époque, appuyé par le Tribunal Administratif, contre une décision préfectorale d'accorder le permis de construire au bassin.

M. Jean TONDEUX, habitant de Clichy, demande quels sont les projets pour le SIAAP à Clichy.

M. DUMINY répond que le schéma directeur prévoit pour Clichy un ensemble de dépollution des eaux, dont certaines viennent de la Ville de Paris. Il précise que des études techniques débiteront l'année prochaine, comprenant la mise à niveau du dispositif anti-crues et la détermination du choix entre une station traitant soit les seules eaux pluviales, soit les eaux usées également. Il précise qu'il faudra aussi prendre en compte les problématiques sociétales, notamment au niveau des nuisances aux riverains ; à ce sujet il évoque le souhait du Maire de couvrir l'ensemble de l'usine avec une plateforme d'activités.

M. TONDEUX demande des précisions sur une augmentation de capacité prévue à Conflans.

M. DUMINY clarifie une confusion entre ses commentaires pour Clichy.

M. TONDEUX s'interroge sur la quantité de barrages flottants à proximité de Clichy, comparé au reste de la région.

M. DUMINY répond que les barrages flottants ont été installés en fonction d'études complexes, en accord avec les autorités concernées, mais qu'ils ne relèvent pas de SIAAP, même si c'est lui qui les a créés.

M. TABUCHI, Agence de l'eau Seine-Normandie, débute sa présentation en déclarant que les attentes de l'Agence dans le cadre du projet Seine Aval sont importantes, tout en précisant qu'à l'échelle globale la préservation des milieux naturels reste le premier souci. Il constate qu'aujourd'hui, à force d'adaptations, l'usine Seine Aval n'a plus toute sa cohérence industrielle. Il passe en revue les objectifs de l'Agence :

- La mise en conformité DERU.
- L'atteinte du bon état physico-chimique, qui passe par une différenciation des débits.
- Une situation de zéro nuisance.
- Une refonte inscrite dans une optique de développement durable.

Il regrette que le sujet des boues soit généralement considéré comme tabou. Il explique la question des différents scénarios envisagés en termes de débits. Il explique une étude démarrée en 1999 sur le devenir d'Achères. Il passe en revue l'équipement dont l'Agence a hérité, soulignant que la déconcentration d'Achères serait à terme plus coûteuse que sa refonte.

Il décrit les filières d'élimination des boues, insistant sur la confusion qui existe entre ordures ménagères et boues de stations d'épuration en matière de la toxicité de leurs émissions respectives lors de l'incinération.

Mme MONNOYER-SMITH précise que le sujet de l'incinération des boues sera abordé lors d'une réunion thématique.

M. MARZOLF demande s'il est exact que les investissements faits pour la nitrification et la clarifloculation s'avèreront surdimensionnés en cas de diminution des capacités d'Achères.

M. TABUCHI confirme que c'est exact. Il précise que le débit de base a été déterminé dans la cadre du scénario C de 1997, repris par l'étude de 1999, et que la décision de lancer la nitrification a été prise par le SIAAP en 2002. Il explique qu'il faut ensuite compter entre cinq et dix ans avant la mise en eau et que l'horizon qui a été retenu pour les évolutions d'imperméabilisation a été arrêté jusqu'en 2015. Il indique que la première étape est de terminer les stations d'épuration, d'ici 2012, et que la deuxième étape est la maîtrise du temps de pluie.

M. DUMINY souligne que le SIAAP n'est pas contre l'incinération, trouvant que c'est un bon système. Mais le syndicat a dû prendre en compte une opposition massive à l'incinération sur Seine Aval.

M. MARZOLF rappelle au maître d'ouvrage que les 500 millions d'euros prévus pour Clichy entraînent la nécessité de saisir la CNDP.

M. DUMINY précise qu'il est connaît parfaitement la loi. Il procède à une clarification des chiffres et des participations des diverses instances de cofinancement.

Un intervenant reprend des chiffres figurant dans le dossier, qui indiquent que 56% de la charge polluante sont liés aux épisodes pluvieux, et que 0,2% d'augmentation d'imperméabilisation amène 1% de coûts ou de dégradation supplémentaires. Il demande si le processus est réversible, si une baisse d'imperméabilisation de 2% réduirait les coûts de 1%. Ce type d'information permettrait de mieux évaluer l'intérêt économique des solutions de stockage. Il demande aussi si la solution de clarifloculation permet de respecter à la fois les normes, et la qualité du milieu.

M. TABUCHI répond qu'il faut prendre en compte l'impératif de la DERU, l'impératif de 2015, ainsi que les capacités financières respectives du SIAAP et de l'Agence de l'eau. La priorité est donc de terminer les stations. Il précise que la clarifloculation est totalement intégrée dans un recalage complet de la station d'épuration.

M. MARZOLF explique que la question sur l'imperméabilisation recevra une réponse écrite.

M. TABUCHI ajoute que l'imperméabilisation reste la tendance naturelle du milieu urbain, et qu'il est nécessaire de rester sur une surface imperméabilisée globale connectée au réseau d'assainissement qui demeure constante.

Mme Anne RIETH, Directrice générale du Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval, évoque le neuvième programme et les collecteurs qui amènent les eaux vers les stations. Elle s'inquiète que l'importance des financements utilisés pour la mise en conformité des stations risque d'avoir un impact sur le financement de ces collecteurs.

M. TABUCHI confirme que des choix ont dû être faits dans le cadre du neuvième programme, et que certains réseaux ont pâti de ces choix.

M. MARZOLF remercie les participants et les invite à se rendre sur le blog pour s'exprimer sur les enseignements du débat de ce soir. Il évoque la prochaine réunion qui aura lieu à Rouen.

(FIN DE LA RÉUNION : 23 H 30)